Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	étaples sur mer
Délibération n° 32	Conseil Municipal du Mercredi 11 Avril 2018
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 8,5 : Politique de la ville – Habitat - Logement

Le Mercredi 11 Avril deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 05/04/2018

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 6

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 1

Nombre de votants : 32

Affiché le 12/04/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOIS1N, Madame Maryse MAILLART, **Adjoints,** Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Laurie CAFFIER, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Stéphane SAGNIER Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Charlotte PERRAULT à Madame Maryse MAILLART, Monsieur Christian RAMET à Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Angélique COUSIN à Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Georges BOUCHART à Madame Monique VAMBRE, Monsieur Pascal THIEBAUX à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR ;

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 1 – Monsieur Jean-Paul HAGNERE

Votants : 32

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation. Programmation 2018

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :	Financement de la programmation 2018 Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation

Vu le Code des Collectivités Territoriales
Vu la loi 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance
Vu le décret d'application n°2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation a vocation à financer des actions en adéquation avec les orientations prioritaires de la politique de prévention de la délinquance.

Ces orientations sont fixées par la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance pour la période 2013-2017, en l'attente des nouvelles orientations nationales du FIPDR.

Les 3 programmes suivants sont maintenus comme prioritaires :

- *Programme 1* : les jeunes exposés à la délinquance, avec approche de suivi individualisé,
- *Programme 2* : la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales, ainsi que l'aide aux victimes,
- *Programme 3* : l'amélioration de la tranquillité publique.

Considérant la stratégie nationale de prévention de la délinquance en juillet 2013,
Considérant le plan départemental de prévention de la délinquance en décembre 2013,
Considérant les actions menées par la commune dans le champ de la prévention de la délinquance,
Considérant l'appel à projets 2018 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la programmation d'actions suivante :

Porteur	Total	Part Etat	Part Ville	Part autre	Projet
Association Tous Parrains	2000 €	1500 €	500 €		**Un parrain, Un avenir :** Proposer à des collégiens de 4ème-3ème de rencontrer un parrain ou marraine afin de découvrir un métier, confirmer ou infirmer un projet d'orientation. Lutter contre le décrochage scolaire.
Association Tous Parrains	5000 €	3 000 €	2 000 €		**Accompagnement individualisé vers l'emploi des publics suivis par le Service Pénitencier d'Insertion et de Probation :** Accompagner vers l'emploi des publics suivis par le SPIP.

					Mettre en lien avec un professionnel, un parrain ou marraine de l'association pour retrouver confiance et assurance vis à vis d'un employeur.
Mission Locale	13 610 €	7 000 €	2 254 €	3914 €	**Accompagnement des jeunes sous main de justice :** Optimiser l'accompagnement des jeunes sous main de justice afin de faciliter leur insertion ou leur réinsertion et de lutter contre la récidive.
TOTAL	**20 610,00 €**	**11 500,00 €**	**4 754,00 €**	**3 914,00 €**	

- D'adopter le plan de financement énoncé ci-dessus, sous réserve de sa validation par l'Etat.
-

La délibération est adoptée par 32 voix pour.

Vu pour être affiché le 12 avril 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180411-del32-110418-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018